

La Tène, le 4 avril 2014

R	- 9 AVR. 2014	<input checked="" type="checkbox"/> transmis a <i>CG/CC</i>
	adm.	<input checked="" type="checkbox"/> copie électr. à <i>YB</i>
		<input type="checkbox"/> agenda <i>CG</i>
		<input type="checkbox"/> décision <i>CC</i>
		<input type="checkbox"/> suspens / à classer

## Questions du parti Libéral-Radical de La Tène relatives au gazoduc du canal de la Thielle

Lors de la présentation du plan spécial « Derrière-le-Château », à titre de prélude à la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 12 décembre 2013, le Conseil général a appris, de la bouche du service cantonal de l'aménagement du territoire, que dans un rayon de 60 mètres autour du gazoduc qui se trouve actuellement enfoui dans le canal de La Thielle, il y aurait, en cas d'accident, une certitude de mort. Cette nouvelle réalité découle de la révision de l'OPAM et de ses critères d'évaluation de la dangerosité des gazoducs.

Le parti Libéral-Radical de La Tène estime que cette situation n'est absolument pas normale et que des mesures doivent être mise en œuvre pour préserver la vie, la santé et les biens de nos concitoyens.

Lors de la séance précitée, nous avons également été indignés d'apprendre que cette situation avait aussi pour effet de dévaloriser notablement la parcelle communale, en la rendant de fait inconstructible sur une portion importante du terrain jouxtant le canal.

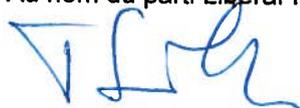
Dans ce contexte, nous souhaitons que le Conseil communal prennent toutes les mesures utiles à faire réduire les risques liés à ce gazoduc à un seuil de tolérance acceptable. De notre point de vue, ces mesures sont à prendre en charge par le responsable de cette nouvelle situation, à savoir le propriétaire et-ou l'exploitant de ce gazoduc.

Afin de mesurer l'état d'avancement de ce dossier, le parti Libéral-Radical invite le Conseil communal à répondre aux questions suivantes :

- Depuis la séance du Conseil général du 12 décembre 2013, qu'a entrepris le Conseil communal pour obtenir une indemnité du propriétaire et-ou de l'exploitant du gazoduc afin de compenser financièrement les surfaces devenues non-constructibles sur le terrain jusqu'ici constructible des bords de la Thielle ?
- Afin de réduire les risques liés à ce gazoduc pour les habitants de la commune, quelles mesures le Conseil communal va-t-il exiger du propriétaire et-ou de l'exploitant du gazoduc ?

Très intéressés à lire ou entendre l'exécutif sur cet aspect, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du parti Libéral-Radical de La Tène



Ted Smith  
Président du groupe



Nicolas Krügel  
Président du PLRT

